

DECISION N° 61-2026

Portant validation de devis de l'association être et boulot pour le fauchage des monts

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de l'association être et boulot pour le fauchage des monts ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°202510002 du 08/10/2025 de l'association être et boulot d'un montant total de 9190.20 euros sans TVA.

signé électroniquement le 03/03/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

